



Le 4 septembre, Lord James Mackay a introduit un amendement basé sur une proposition rédigée suite à l'affaire Charlie Gard. Une proposition qui aurait pour objectif d'épargner aux parents des affrontements famille-médecins.

L'amendement déposé par Lord Mackay, s'inscrit dans un projet de loi actuellement débattu au Parlement, sur la capacité mentale, et « *cherche à empêcher l'escalade des conflits de traitement devant les tribunaux* ». Il obligerait les hôpitaux à offrir une « *médiation médicale* » aux familles pour « *résoudre les différends avant de recourir aux tribunaux* » et donnerait accès à des « *comités d'éthique clinique* » pour « *conseiller les médecins et les familles sur les décisions relatives à la vie et à la mort* ».

Néanmoins, si cet amendement un est grand pas vers la réforme attendue, il ne s'appliquera, dans sa forme actuelle, qu'aux patients adultes, et ne permettra pas d'aller chercher un traitement ailleurs.

*« Je suis heureux d'avoir déposé cet amendement qui vise à empêcher les affaires d'atteindre inutilement les tribunaux », a déclaré Lord Mackay. « Il s'agit d'une mesure proportionnée et attendue depuis longtemps, qui, je l'espère, sera le premier pas vers la réalisation de la loi Charlie ».*

[Pour aller plus loin :](#)

[Charlie Gard : les 10 points clés de l'affaire décryptés](#)

[La Cour Suprême d'Angleterre demande l'arrêt des soins du petit Charlie](#)

[Charlie Gard : Quel droit pour les parents au respect de la vie de leur enfant ?](#)

[Royaume-Uni : Une nouvelle affaire Charlie Gard ?](#)

[Alfie Evans : les juges décident l'arrêt de l'assistance respiratoire](#)

Alfie définitivement interdit de transfert en Italie, les parents demandent le retour à la maison

Alfie Evans : des bioéthiciens réclament une révision de la loi